



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six le neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le trois septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Rodolphe GOY, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Arnaud MORAND, Clément BERRUEX, Mesdames Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Mesdames Claire APPLAGNAT-TARTET, Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Flavie MELENDEZ à Monsieur Marc HORELLOU
Madame Laura CHAUVIERE à Madame Lucie PIGNARD
Madame Chloé BLONDEAU à Monsieur Didier JOSEPHE
Monsieur Paul ROBIN à Madame Claire APPLAGNAT-TARTET

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Monsieur Michel STROPIANO, ancien élu, décédé au cours de l'été.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Hortense DURANTON est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/198

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CULTURE ET PATRIMOINE

Objet : EXPOSITIONS TEMPORAIRES – PROGRAMMATION – DEMANDE DE PRETS

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 11 septembre 2026

Mise en ligne du 14 septembre au 14 novembre 2026

Délibération exécutoire le : 14 septembre 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 SEPTEMBRE 2026**N°2026/198***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Culture et patrimoine***EXPOSITIONS TEMPORAIRES
PROGRAMMATION - DEMANDE DE PRETS****Rapporteur :** Madame Sylvie SAULNIER, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances

La Commune de Saint-Gervais mène une politique culturelle active, notamment par la présentation de plusieurs expositions temporaires dans chaque musée de la Commune. Dans ce cadre, la maison forte de Hautetour accueillera entre décembre 2026 et mai 2027, l'exposition « Rouge comme neige », présentée au Muséum de Grenoble du 11 octobre 2025 au 26 juillet 2026. La Cure accueillera de décembre 2026 à mai 2027 une exposition présentant les peintures de l'artiste Ostoya. Le Musée des Colporteurs accueillera de septembre 2026 à mai 2027 une exposition d'art aborigène.

Afin de poursuivre la réalisation de cette programmation, la commune de Saint-Gervais sollicite des prêts de la part d'institutions publiques, de collectionneurs privés, d'associations et d'artistes. La commune sollicite également la commissaire d'exposition Violette Thibaudin pour l'exposition d'art aborigène présentée au Musée des Colporteurs.

VU la volonté de la Commune de s'investir dans ce projet de valorisation des équipements municipaux et de soutien à la création artistique,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la Commission culture et patrimoine du 11 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la réalisation de la programmation d'expositions temporaires,
- **DE SOLLICITER** auprès d'institutions publiques, de collectionneurs privés, d'associations et d'artistes, des prêts pour enrichir ces expositions et de solliciter le commissariat de Madame Violette Thibaudin,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



secrétaire de séance
conseillère municipale déléguée,
Hortense DURANTON



Maire,
Jean-Marc PEILLEX